

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Points 93 et 113 de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale**Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999****Emploi des dividendes pour le développement****Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-8	3
II. Réseaux pour le développement	9-16	4
III. Propositions	17-72	5
A. Promotion du commerce électronique (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	17-23	5
B. Mise en place en Afrique d'un réseau de compétence en matière d'analyse d'orientation économique et sociale (Commission économique pour l'Afrique)	24-30	6
C. Élargissement de l'accès des pays en développement ou en transition aux données concernant l'environnement, par connexion avec le Système de télécommunication par satellite Mercure (Programme des Nations Unies pour l'environnement)	31-37	7
D. Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)	38-44	8
E. Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)	45-51	10

F.	Centre du développement accessible en ligne (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)	52–58	11
G.	Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)	59–65	12
H.	Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)	66–72	13
Annexe	Besoins en ressources par projet		15

I. Introduction

1. Le Secrétaire général présente ici les activités qu'il est proposé de financer à l'aide du Compte pour le développement dont il a recommandé la création dans son programme de réformes («Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes») (A/51/950, décisions 21 et 22), et dont il a développé le concept dans un rapport complémentaire [«Des dividendes pour le développement» (A/51/950/Add.5)].

2. Cette présentation répond aux instructions de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 52/235, «Compte pour le développement», a demandé au Secrétaire général (par. 6) de présenter des propositions d'activités à réaliser à l'aide des fonds qui seraient disponibles au titre d'un nouveau chapitre (chap. 34) du budget-programme 1998-1999 se rapportant à ce compte. Au paragraphe 4 de la même résolution, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de présenter en outre des propositions détaillées concernant les objectifs et l'orientation du programme du Compte pour le développement. Le rapport du Secrétaire général, intitulé «Emploi des dividendes pour le développement» (E/1998/81), a été soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de 1998; les propositions qui y étaient formulées sont étayées par des informations plus étoffées dans le rapport.

3. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de cette résolution et il est présenté pour examen. Il contient des propositions qui ont été conçues dans les limites d'un montant total de 13 065 000 dollars, ce qui devait permettre d'obtenir un maximum de résultats. Elles correspondent aux priorités et aux sous-programmes définis dans le plan à moyen terme 1998-2001. Toutefois, les activités proposées viendront compléter et non remplacer les activités de programmes existants.

4. Le Compte pour le développement est placé sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (Secrétariat), auquel revient aussi l'initiative de convoquer le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (Secrétariat), la CNUCED, le PNUE, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, les commissions régionales, l'Université des Nations Unies et les instituts de recherche et de formation. Entre autres attributions, il doit veiller de près à la cohésion des politiques et à l'économie de moyens dans les activités dans les sphères économique et sociale, en particulier faire en sorte que les programmes produisent le plus de résultats possible avec un minimum de frais administratifs. Le Comité a fait ressortir dans sa déclaration de principes, la nécessité

de faciliter la participation effective des pays en développement aux actions de portée générale, et de trouver un équilibre entre la dimension mondiale et la dimension régionale des actions de développement axées sur le travail d'analyse, l'établissement de cadres directeurs et l'assistance technique. Les mesures proposées ici, qui ont été établies par les divers organismes membres du Comité (lesquels seront également responsables de la réalisation de ces projets), répondent à ces grands objectifs et à la vocation du Compte pour le développement telle que l'a exposée le Secrétaire général (A/52/848).

5. L'Agenda pour le développement met en pleine lumière le rôle dévolu aux organismes des Nations Unies dans la relance du développement. Dans un monde où l'économie ne connaît plus de frontières, échappe de plus en plus aux restrictions et dont tous les éléments sont interdépendants, la difficulté primordiale pour les pays en développement est de mener à bien leur processus de développement, et, pour ce faire, assurer à la fois leur croissance économique et bénéficier de bonnes conditions générales extérieures. C'est sur cette toile de fond que s'inscrivent les actions envisagées ici.

6. Le rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement (A/52/1009) indique les critères de réalisation applicables aux projets qu'il est proposé de financer à l'aide du Compte pour le développement. C'est à partir de ces critères qu'ont été mis au point les projets appelés à être financés par l'utilisation de ce compte. Pour les deux années 1998-1999, les projets reposent sur la notion de réseau, moyen fondamental d'élargir la portée des bienfaits de la mondialisation et de veiller à ce que les pays en développement, en particulier les moins avancés, ne se trouvent pas marginalisés, dans l'économie mondiale. Il s'agit ici essentiellement de ce que les Nations Unies peuvent faire pour faciliter l'accès des pays en développement aux réseaux d'information mondiaux et régionaux et à les aider à tirer pleinement parti des possibilités ainsi offertes.

7. La section II ci-après expose la notion générale de réseau pour le développement. La section III contient un certain nombre de propositions d'action précises qui ont été établies par consensus dans le cadre du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et qui devraient être financées au moyen du Compte pour le développement.

8. À sa trente-huitième session, lors de son examen du descriptif pour le chapitre 7A (Affaires économiques et sociales) et le chapitre 26 (Information), le Comité du programme et de la coordination a noté avec préoccupation qu'en l'absence d'indicateurs appropriés permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, l'évaluation finale ne permettait pas de déterminer la

pertinence, l'efficacité, l'impact du programme, et il a recommandé de mieux formuler les objectifs et d'inclure des indicateurs de performance (voir A/53/16, Part I, par. 179 et 180 et 206 et 207). En outre, au cours de plusieurs consultations officielles consacrées au Compte pour le développement, il a été répété à plusieurs reprises que les propositions de projet devraient contenir des indicateurs de progrès mesurables. En conséquence, conformément aux vues du Comité du programme et de la coordination, on s'est efforcé dans le présent rapport d'établir des descriptifs de projets qui permettent une évaluation des progrès accomplis sur le plan des résultats et de l'impact. C'est pourquoi le descriptif de chaque projet proposé comprend non seulement des informations générales sur le problème à résoudre, sa relation par rapport au plan à moyen terme, sa durée, les activités proposées qui s'y rattachent et une estimation des ressources nécessaires – mais en outre les objectifs visés, les résultats escomptés et les indicateurs appropriés permettant de les mesurer. Les objectifs correspondent au but général que l'Organisation souhaite atteindre pendant la période d'exécution du projet en question. Les résultats escomptés s'entendent des changements ou autres avantages dont bénéficieront les utilisateurs ou les destinataires finals des activités menées à cette fin dans le cadre du projet. Au regard des objectifs, les résultats escomptés présentent généralement un caractère concret. Les indicateurs sont des éléments mesurables permettant de déterminer si les résultats escomptés ont été obtenus, et dans quelle mesure ils l'ont été. Ils sont liés aux résultats escomptés et conçus pour fournir un barème objectif et spécifique permettant de mesurer les progrès accomplis. Les indicateurs vont au-delà d'une évaluation simplement quantitative des activités et des résultats des projets et ils cherchent à en mesurer l'incidence.

II. Réseaux pour le développement

9. Cette notion découle de la constatation de plus en plus claire que, pour qu'un pays ne reste pas à l'écart du courant de la mondialisation mais au contraire en recueille les bienfaits, il est capital qu'il ait véritablement accès, sans restrictions, au réseau mondial d'information qui est en train de se former. En l'espace d'une dizaine d'années seulement, les nouvelles techniques de l'information ont révolutionné les opérations de commerce et de banque, l'univers du spectacle, les services, le travail à la chaîne, l'enseignement, les soins de santé. L'information aujourd'hui déborde très largement le domaine des médias, ouvrant un peu partout des perspectives de transformation, y compris de nouvelles idées pour le développement. Les techniques de l'information permettent la diffusion quasi instantanée des idées, des valeurs et des

modes d'opération et sont devenues des auxiliaires d'enseignement, de recherche scientifique, d'action médicale et de culture.

10. C'est ce que vient de rappeler la Commission du développement social, qui, dans les conclusions qu'elle a adoptées pour les soumettre au Conseil économique et social (résolution 36/1), a souligné que l'information n'est pas seulement un produit de consommation et qu'il est indispensable d'y avoir accès pour pouvoir s'intégrer complètement dans le courant de l'activité dans tous les domaines, y compris dans l'économie mondiale. Dans sa résolution 1998/29, le Conseil économique et social a réaffirmé qu'il accordait une grande priorité à l'accès aisé, économique, simple et sans entrave des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs, notamment par l'intermédiaire de leurs missions permanentes, aux bases de données informatisées et aux systèmes et services d'information de l'Organisation des Nations Unies. Il faudrait définir des politiques qui favorisent de nouvelles approches de l'information – de l'établissement de son contenu, de sa diffusion, de son utilisation – et assurent à moindres frais une participation générale, sans exclusion. Pour éviter que le fossé entre «les riches et les pauvres de l'information», c'est-à-dire surtout entre le monde développé et le monde en développement, ne se creuse encore davantage, il est impératif d'établir les stratégies à suivre pour déterminer où il faut faire porter l'effort en priorité et pour inciter à le consentir, notamment à faciliter l'accès à la technique afin de donner les mêmes chances à tous. Il faudrait en particulier favoriser l'accès des pays en développement aux nouvelles autoroutes de l'information.

11. Les courants d'information – c'est-à-dire les techniques de la communication – sont, ils l'ont prouvé, l'un des grands moteurs de la mondialisation. Les nombreux pays en développement qui restent en marge de l'économie mondiale ne parviendront pas à s'y intégrer s'ils n'améliorent pas dans une large mesure leurs moyens d'accès aux grands réseaux internationaux d'information. Ils ont aussi un besoin extrême de fonds de données pour pouvoir gérer leur économie, leur secteur social et leur environnement, notamment pour réaliser et surveiller leurs programmes individuels et ceux qui concernent l'ensemble de leur région et pour donner suite aux recommandations des grandes conférences des Nations Unies tenues ces dernières années.

12. Pour faciliter l'insertion de ces pays dans l'économie mondiale, une solution à moindres frais consiste à mettre les techniques modernes de l'information à leur disposition. Ils pourront ainsi être informés à temps, ce qui est capital, confronter leurs expériences et se faire connaître les uns aux autres les meilleurs modes d'opération et faire de même avec

le monde développé. Pour que les récentes conférences mondiales des Nations Unies soient efficacement suivies au niveau des pays, il faut que ceux-ci aient les capacités institutionnelles d'intégrer dans leur politique de développement des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Ils pourront d'autant mieux le faire qu'ils auront accès aux nouvelles techniques de l'information.

13. La technologie de l'information donne les moyens d'assurer l'interconnexion de plus en plus indispensable entre les gouvernants et entre les instituts de recherche des pays en développement. Elle permettra aussi à ces réseaux de se connecter avec le reste du monde, notamment avec les services des Nations Unies qui réalisent des études d'orientation et autres analyses.

14. Les réseaux d'experts doivent avoir un objet bien précis. Les nombreuses recommandations issues de la série de conférences des Nations Unies sur la mise en place de moyens d'action peuvent être ce fil conducteur. Les efforts que font individuellement les pays avec l'aide, notamment, des Nations Unies peuvent se doubler d'arrangements concrets qui permettront à ces pays de mettre en commun leurs savoirs, les enseignements de leurs expériences et leurs idées.

15. Le Secrétaire général a annoncé dans son programme de réformes qu'il renforcerait la coopération Sud-Sud et exploiterait les possibilités qu'offrent les nouveaux moyens de la communication. Un grand pas sera fait en ce sens si on concentre les dividendes pour le développement sur l'établissement de ces réseaux que les techniques modernes rendent possibles.

16. Le Secrétaire général expose ci-après les huit propositions qui ont été faites.

III. Propositions

A. Promotion du commerce électronique (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)

Objectifs

17. S'agissant d'aider les pays en développement, compte tenu de la mondialisation et de l'accroissement de l'interdépendance, l'objectif proposé est de renforcer la capacité des pays en développement ou en transition d'abaisser les coûts des transactions commerciales en adoptant la technologie du commerce électronique.

Informations générales

18. Le commerce électronique retient maintenant l'attention des instances multilatérales, qui ont pris conscience des effets qu'il peut avoir sur le commerce international et le développement – c'est en particulier un excellent moyen d'abaisser les prix, du fait qu'il supprime les intermédiaires et assure l'intégration directe dans le courant des échanges mondiaux. Mais les pays en développement ou en transition n'ont pas encore discerné, et encore moins exploité, tous les avantages qu'il présente, car ils n'ont pas suffisamment d'information et ne bénéficient pas d'aide extérieure pour mettre en place cette technologie qui coûte très cher. Les organismes des Nations Unies peuvent jouer un rôle décisif en mettant à leur disposition l'information, le matériel et les moyens d'interconnexion nécessaires, grâce au réseau mondial de pôles commerciaux administré par la CNUCED.

Relation avec le plan à moyen terme

19. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 9 (Commerce et développement), et notamment du sous-programme 9.4 (Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale), et il viendra compléter les activités correspondantes du programme dans ce domaine; des résultats spécifiques seront obtenus au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

20. Le programme permettra : a) d'éliminer certains des obstacles qui empêchent d'adopter la technologie du commerce électronique et entravent l'accès aux réseaux, aux ressources et aux techniques; et b) d'éclairer davantage les responsables et les négociateurs des pays en développement ou en transition sur la nature du commerce électronique et les questions qu'il soulève.

Indicateurs

21. Les indicateurs sont les suivants : adoption de la technologie du commerce électronique par les responsables/décideurs de l'administration publique qui ont participé à des programmes de formation; nombre de consultations sur le site Web du Réseau mondial de pôles commerciaux; nombre de pays cibles utilisant la nouvelle technologie du commerce électronique; et nombre des enquêtés ayant répondu qu'ils avaient compris ce qu'est le commerce électronique (sa nature et les questions qu'il soulève) grâce aux matériaux de formation fournis par le projet.

Durée

22. La durée proposée est la suivante : 1999-2001.

Activités proposées

23. On prévoit les activités suivantes :

a) Établir et maintenir des systèmes d'échange d'informations et d'analyse d'orientation, en particulier à l'intention des responsables de l'administration publique dans les pays en développement ou en transition, concernant i) l'incidence de l'ensemble de dispositions que l'OCDE, l'OIT et d'autres instances proposent actuellement pour encadrer le commerce électronique; ii) la nature et les conséquences des accords ou normes qui pourraient être établis à l'échelle internationale pour guider dans les différents secteurs la politique des gouvernements en matière de facilitation du commerce et notamment de commerce électronique;

b) Analyser les effets que peuvent avoir sur l'activité commerciale des pays en développement ou en transition les normes et pratiques de l'administration publique et de l'industrie régissant le commerce électronique; organiser des réunions où les conclusions et recommandations issues des analyses ci-dessus seront étudiées par des spécialistes de haut niveau;

c) Mettre à la disposition des gouvernements les conseils et le concours d'experts pour les aider à aborder les grandes questions concernant la facilitation du commerce, notamment le commerce électronique; mettre à la disposition des pôles commerciaux des services conseils concernant la mise sur pied et la promotion de services commerciaux électroniques à usage des PME avec lesquelles ils traitent;

d) Organiser deux colloques sur le commerce électronique, réunissant des représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile;

e) Mettre au point des logiciels spécialisés par exemple un système de gestion des bases de données permettant d'exploiter les possibilités offertes par le Réseau mondial des pôles commerciaux et diffuser leurs messages par les pôles commerciaux et par le Réseau et son site Web;

f) Élaborer à l'intention des PME des pays en développement ou en transition des cours de formation, avec assistance informatique, sur le commerce électronique considéré du point de vue i) des opérations de l'exportation et de l'importation, ii) des paiements internationaux, iii) du fret, iv) du marketing international, en particulier les possibilités qu'offre l'Internet;

g) Organiser un cours de formation des formateurs ouvert aux participants de 10 pays pilotes.

(Besoins en ressources, voir annexe)

B. Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse d'orientation économique et sociale (Commission économique pour l'Afrique)

Objectifs

24. S'agissant d'aider la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes nouveaux et les problèmes chroniques que pose le développement mondial, l'objectif proposé est de faire en sorte que les responsables nationaux de l'élaboration des politiques économiques et sociales en Afrique soient mieux informés et s'appuient sur des bases plus larges grâce à l'existence d'un réseau de compétences en matière de développement dans la région.

Informations générales

25. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui conseille les gouvernements sur les questions d'orientations primordiales que se posent aux niveaux national ou régional, n'est pas la seule à réfléchir sur les voies du développement. D'autres organismes, de même que des spécialistes indépendants, en Afrique et ailleurs, étudient eux aussi les choix fondamentaux. S'ils étaient tous connectés et si les résultats de leurs analyses parvenaient plus directement aux responsables, on reconnaîtrait mieux la valeur de leurs travaux, qui auraient davantage d'influence. Le maillage proposé permettra à la CEA de tirer profit à moindres frais des compétences existantes, de façon à constituer une masse critique de talents à mettre au service de la région, et de faire bénéficier les États membres de ses conseils sans délais indus. De leur côté, les membres des réseaux et ceux qui collaborent avec eux auront, du fait qu'ils seront associés avec la CEA, une influence plus directe sur les choix des États membres. Pour appliquer cette proposition, la CEA s'emploiera essentiellement à impulser et à faciliter cette entreprise et elle servira en outre de centre de regroupement d'informations pour tout ce qui concerne le développement du continent, et notamment les meilleurs modes d'opération.

Relation avec le plan à moyen terme

26. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) et notamment du sous-programme 14.1 (Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales) et il viendra compléter les activités correspondantes du programme dans ce domaine.

Le projet offrira aux pays en développement une solution peu coûteuse pour la mise en place d'un réseau de compétences en matière de développement; des résultats spécifiques seront obtenus au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

27. Le projet se concrétisera par l'implantation en Afrique d'un solide réseau de compétences en matière de développement reliant entre eux centres de recherche et experts particuliers, afin de relever les niveaux des compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale au niveau national.

Indicateurs

28. Les indicateurs seront les suivants : nombre de centres de recherche, africains ou extérieurs au continent, participant au réseau; nombre de communications électroniques entre les membres du réseau; nombre de consultations électroniques des bases de données; nombre de chercheurs et de stagiaires ayant procédé à des échanges à l'intérieur du réseau; nombre d'études achevées et diffusées pour le compte du réseau; et nombre d'institutions de recherche et de chercheurs ayant acquis des compétences et des connaissances en utilisant le réseau et les ayant appliquées dans des activités de recherche patronnées par le gouvernement.

Durée

29. La durée proposée est la suivante : 1999-2001.

Activités proposées

30. On prévoit les activités suivantes :

a) Analyser les grandes questions d'orientation communes aux divers pays, par exemple les régimes d'échanges et de change, les réaménagements structurels, la promotion du secteur privé; analyser les problèmes sous-régionaux, par exemple l'intégration économique, les questions de normalisation et de transports et la gestion de l'eau et des autres ressources naturelles; analyser les problèmes communs à tout le continent et ceux qui sont d'origine extérieure, par exemple la question de l'environnement planétaire, les échanges internationaux, les arrangements monétaires, la négociation sur la dette extérieure;

b) Renforcer l'infrastructure de communication par le raccordement électronique des organismes à mettre en réseau;

c) Instituer un forum annuel des interlocuteurs de réseau;

d) Établir à la CEA un programme d'experts invités qui permettra d'élargir le vivier de spécialistes ayant une expérience directe de l'analyse d'orientation et de son application;

e) Organiser des échanges de personnel entre les centres de recherche afin que la région puisse tirer profit au maximum des compétences ainsi mises en commun;

f) Créer un programme de stage pour permettre aux jeunes cadres africains de se familiariser avec les analyses d'orientation et les études d'application faites par la CEA, les réseaux et les États membres, de contribuer à ces travaux et de se préparer à travailler éventuellement auprès d'organismes de réseau ou d'administrations publiques;

g) Constituer dans les réseaux des bases de données qui seront mises en commun et permettront ainsi de disposer pour les analyses d'un fonds d'informations plus riche, de meilleure qualité et plus accessible;

h) Développer les compétences en matière de méthodes de recherche dans le réseau.

(Besoins en ressources, voir annexe)

C. Élargissement de l'accès des pays en développement ou en transition aux données concernant l'environnement, par connexion avec le Système de télécommunication par satellite Mercure (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Objectifs

31. S'agissant d'aider les pays en développement, compte tenu de la mondialisation et de l'accroissement de l'interdépendance, l'objectif proposé est d'accroître la capacité des gouvernements des pays en développement ou en transition, d'assurer une meilleure gestion de leur milieu naturel et de ses ressources, grâce à des stations terriennes de télécommunication par satellite (système Mercure).

Informations générales

32. Le système de télécommunication par satellite Mercure a été lancé en novembre 1997 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il a été conçu pour que l'on puisse échanger très rapidement des indications concernant l'environnement; 16 pays possèdent actuellement des stations terriennes appartenant à ce système. Un pays en développement ou en transition qui n'a pas accès à un

système très rapide de télétransmission est sérieusement handicapé, car il ne peut guère obtenir les éléments d'information existant en dehors de ses frontières. Même le coût d'accès à l'Internet, pour les pays qui y sont connectés, est bien trop élevé. Le projet proposé vise à mettre à la disposition de certains pays en développement ou en transition des stations terriennes de télécommunication par satellite (système Mercure) et, s'ils le désirent, du réseau local correspondant, de façon à pouvoir mieux obtenir et communiquer des éléments d'information utiles concernant l'environnement et le développement durables.

Relation avec le plan à moyen terme

33. Le projet proposé rentre dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme au titre du programme 10 (Environnement), et notamment du sous-programme 10.5 (Services et appui aux niveaux mondial et régional), et viendra compléter les activités correspondantes du programme dans ce domaine. Il offrira aux pays en développement une solution peu coûteuse de gestion du milieu naturel et des ressources; des résultats spécifiques seront obtenus au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

34. L'application du projet permettra d'améliorer les possibilités des gouvernements de pays en développement ou en transition d'obtenir et de communiquer des éléments d'information utiles concernant l'environnement et le développement durables.

Indicateurs

35. Les indicateurs seront les suivants : nombre de stations terriennes installées et parfaitement opérationnelles; et nombre de pays faisant savoir que des données obtenues à partir du système Mercure sont utilisées par les responsables de la gestion du milieu naturel et de ses ressources.

Durée

36. La durée prévue est la suivante : 1999-2001.

Activités proposées

37. On prévoit les activités suivantes :

a) Mettre à la disposition des pays les stations terriennes du système Mercure (type B) et le matériel connexe;

b) Mettre à la disposition des pays (facultativement) un petit réseau local;

c) Assurer la formation des responsables des stations terriennes et des réseaux informatiques connexes;

d) Fournir régulièrement aux pays l'assistance technique dont ils ont besoin pour accéder par le système Mercure aux éléments d'information qui faciliteront leur planification et leur gestion dans le domaine de l'environnement;

e) Assurer l'appui du système Mercure dans l'ensemble du monde (répondre).

(Ressources nécessaires, voir annexe)

D. Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues)

Objectifs

38. S'agissant d'aider les pays en développement, compte tenu de la mondialisation et de l'accroissement de l'interdépendance, les objectifs proposés sont d'augmenter la capacité des gouvernements participants de surveiller et de gérer la production, la fabrication, la consommation, les stocks et les saisies de stupéfiants et de préparations à base de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques.

Informations générales

39. La production ou fabrication des substances psychoactives et celle des substances chimiques qui servent à les transformer en vue de leur trafic, de même que les transactions commerciales portant sur ces substances, doivent être contrôlées aux échelons national et international. Il faut en effet empêcher que ces substances ne soient détournées vers des usages illicites, tout en laissant les pays disposer des quantités requises pour les usages licites, entre autres médicaux et scientifiques. Il est très difficile de surveiller et de gérer les mouvements de substances contrôlées, car beaucoup de protagonistes interviennent tout au long de la filière. Les services de répression, les autorités douanières, le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et les établissements commerciaux doivent tous pouvoir échanger des éléments d'information. Le Système informatique et de télétransmission considéré ici a été conçu pour faciliter le contrôle et la gestion des mouvements licites de substances psychoactives et de précurseurs chimiques et l'échange rapide d'informations entre services d'un même pays et d'un pays à l'autre. Son premier avantage est de permettre aux services

nationaux de suivre toute la filière des opérations qui sont enregistrées au fur et à mesure dans une base de données informatisée, et de délivrer à partir de ces indications les autorisations, notifications préalables et autres pièces officielles requises pour l'importation ou l'exportation licite des substances. Pour établir ce système, on a d'abord enquêté auprès des pays pour connaître leurs besoins (1990-1994), puis on a conçu et mis à l'essai le progiciel (1995-1996); le système a ensuite été appliqué dans 25 pays (1997-1998); la troisième phase, proposée ici, consistera à l'étendre à d'autres pays encore, en particulier à des pays en développement, et à le perfectionner. On y parviendra en étendant le Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue à un plus grand nombre de pays, en assurant la formation nécessaire pour l'utiliser et en ajoutant de nouveaux modules axés sur divers aspects de la réduction de la demande (système international d'évaluation de la toxicomanie, réduction de l'offre, lutte contre le trafic des stupéfiants, travail de renseignement dans les services de répression).

Relation avec le plan à moyen terme

40. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 13 (Contrôle international des drogues), et notamment du sous-programme 13.3 (Prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et suppression du trafic illicite des drogues), et il viendra compléter les activités correspondantes du programme dans ce domaine. Le projet offre une solution peu coûteuse d'accroître la capacité des pays participants dans le domaine de la lutte nationale et internationale contre la drogue; des résultats spécifiques seront obtenus au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

41. Le projet se concrétisera par l'installation dans les pays participants et l'utilisation effective par ces derniers du Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue. Le Système facilitera la tâche des États Membres en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données et d'autres aspects de la lutte nationale et internationale contre la drogue, tout en réduisant les opérations manuelles de collecte, tenue à jour et transmission de l'information.

Indicateurs

42. Les indicateurs seront les suivants : nombre de pays où le Système a été installé et où il est réellement utilisé; infor-

mations en retour de la part des utilisateurs nationaux du Système en ce qui concerne son utilité et son efficacité.

Durée

43. La durée proposée est la suivante : 1999-2001.

Activités proposées

44. On prévoit les activités suivantes :

a) Implanter le logiciel spécialement conçu pour aider à établir les politiques nationale et internationale de prévention et de contrôle en facilitant la transmission, l'analyse et l'exploitation des informations requises;

b) Mettre en place des moyens d'échange d'informations entre les services qui interviennent dans la lutte internationale contre la drogue (par exemple les autorités nationales de santé et de répression, les organes de contrôle des stupéfiants, les organismes régionaux, etc.), en veillant à ce que la souveraineté des pays et leur réglementation concernant les données soient pleinement respectées;

c) Promouvoir l'emploi des techniques modernes pour faciliter les échanges d'informations à moindres frais, la coopération entre pays et entre services à l'intérieur d'un même pays, et perfectionner les méthodes et normes de collecte des données afin qu'elles puissent être plus largement appliquées dans le monde.

(Besoins en ressources, voir annexe)

E. Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés (Centre des Nations Unies pour les établissements humains)

Objectifs

45. S'agissant d'aider la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes nouveaux et les problèmes chroniques que pose le développement mondial, les objectifs proposés visent à renforcer la capacité des pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, de réaliser le Programme pour l'habitat et le programme Action 21 se rapportant à l'urbanisme, et mesurer les effets des politiques et des pratiques appliquées.

Informations générales

46. C'est d'abord aux gouvernements qu'il appartient de réaliser le Programme pour l'habitat. Mais ils doivent pouvoir compter pour cela sur la coopération internationale, qui doit en particulier favoriser l'établissement de réseaux, la mise en place de moyens logistiques et l'échange et la diffusion d'informations. Le Programme les engage à constituer des commissions nationales largement représentatives ou à renforcer celles qui existent déjà. Beaucoup de pays se sont déjà dotés de structures pour pouvoir mener les actions qu'il préconise et les activités consécutives. Pour certains d'entre eux, il s'agit maintenant de désigner ou constituer dans les villes les organes qui seront chargés de recueillir, analyser et exploiter à l'échelle locale ou nationale les données et autres indications concernant les conditions et tendances actuellement constatées dans les établissements humains, ainsi que les politiques et stratégies à appliquer, ces éléments devant étayer les décisions sur la politique générale à suivre et les actions précises à entreprendre.

Relation avec le plan à moyen terme

47. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme au titre du programme 11 (Établissements humains) et viendra compléter les activités correspondantes dans ce domaine. Il offre aux pays en développement une solution peu coûteuse de développer leur capacité de réalisation du Programme pour l'habitat; des résultats spécifiques seront atteints au cours des deux périodes biennales.

Résultats escomptés

48. Le projet permettra de faire naître dans les pays en développement bénéficiaires des secteurs importants qui acquerront les connaissances et les capacités de base nécessaires pour analyser, échanger et appliquer des données et des indications concernant les établissements humains.

Indicateurs

49. Les indicateurs seront les suivants : nombre de pays indiquant que le projet a permis l'apparition de secteurs importants acquérant les compétences et les connaissances de base nécessaires pour analyser, échanger et appliquer des données et des indications concernant les établissements humains.

Durée

50. Les opérations s'étendront sur les deux années 1999-2001.

Activités proposées

51. On prévoit les activités suivantes :

a) Concevoir et mettre à l'essai une méthodologie de la collecte, de l'analyse et de l'exploitation des indicateurs urbains et des formules de détermination des meilleurs modes de réalisation et de surveillance des plans d'action nationaux et locaux, ainsi que des auxiliaires de formation;

b) Analyser certains ensembles d'indicateurs, modes d'opération et cadres législatifs dont on peut tirer des enseignements;

c) Organiser quatre ateliers de formation à l'échelle sous-régionale (deux en Afrique, un en Amérique latine et un en Asie), précédés de trois conférences régionales (menées par l'Internet), qui serviront à déterminer les besoins en matière de compétences et d'expérience pratique et à offrir les moyens d'y répondre. Les 120 personnes qui assisteront à ces ateliers (représentants des gouvernements et des collectivités locales, personnalités communautaires et autres, députés, professionnels) s'initieront à l'application des indicateurs urbains et tireront les enseignements des modes d'opération, politiques et cadres législatifs qui ont donné les meilleurs résultats;

d) Organiser une réunion interrégionale pour adapter les auxiliaires de formation et la méthodologie de façon qu'ils puissent être utilisés et enrichis en direct, pour un enseignement télématique qui permettra à tous les participants, entre autres aux commissions nationales, de tirer profit à tout moment des leçons qui se dégagent, du point de vue des méthodes, du fond ou du cadre directif, de la réalisation et de l'observation de l'ensemble des activités, et de confronter avec profit leurs expériences.

(Besoins en ressources : voir annexe)

F. Centre du développement accessible en ligne (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)

Objectifs

52. S'agissant d'aider la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes nouveaux et les problèmes chroniques que pose le développement mondial, l'objectif proposé vise à renforcer le dialogue Sud-Sud par un échange accru de communications sur les problèmes de développement.

Informations générales

53. L'application des recommandations des récentes conférences mondiales des Nations Unies gagnerait largement à la création d'un mécanisme central, capable de faciliter l'échange d'informations. Le centre dont la création est proposée permettrait d'éviter des dépenses de déplacement puisqu'il procurerait des moyens virtuels utilisables pour rédiger et négocier les rapports et autres documents, pour tenir des ateliers et des séminaires et pour accéder à l'information au sujet des spécialistes de la coopération technique et des personnes et des institutions actives dans les domaines du développement, le tout à travers l'Internet. Le projet apportera une solution novatrice permettant d'entreprendre des activités multilatérales et polyvalentes, telles que forum en ligne pour des débats sur des problèmes de développement, installation en ligne permettant d'échanger, de rédiger et de négocier des documents, et installations permettant de tenir des ateliers interactifs en ligne.

Relation avec le plan à moyen terme

54. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales), et du sous-programme 7 (Développement mondial : tendances, questions et politiques).

Résultats escomptés

55. Le projet se concrétisera par la création d'une installation en ligne sur l'Internet (Centre du développement accessible en ligne), comprenant notamment des moyens de réunion et de formation en ligne et des répertoires consultables en ligne permettant d'obtenir des informations sur les problèmes de développement et d'en débattre. La configuration proposée permet des communications peu coûteuses entre groupes et individus, quel que soit l'endroit où ils se trouvent et le fuseau horaire dont ils relèvent; elle est donc particulièrement appropriée pour élargir et renforcer le dialogue Sud-Sud sur le développement. Bien que les avantages de ce projet iront croissant à mesure que l'on acquerra de l'expérience et que le réseau se renforcera, on entend d'ores et déjà des résultats pratiques importants pendant la période envisagée.

Indicateurs

56. Les indicateurs sont les suivants : nombre d'utilisateurs du centre; nombre de consultations des sites d'information; nombre de répertoires/sous-répertoires spécialisés créés à l'intérieur du centre; nombre d'utilisateurs objet d'une enquête indiquant l'utilité du centre; et nombre de pays dans lesquels l'accès au centre est établi.

Durée

57. Les opérations s'étendront sur les deux années 1999-2001.

Activités

58. Les activités ci-après sont proposées :

a) Créer un centre du développement accessible en ligne et un réseau de centres de services sous-régionaux, pour servir de forum permettant aux participants de communiquer, de rédiger, d'examiner et d'échanger des documents exposant des points de vue et des orientations de fond;

b) Créer des moyens de réunion et de formation en ligne pour tenir des ateliers et des séminaires, susceptibles d'être enregistrés et réexaminés à tout moment, ce qui réduit les coûts en cas d'événements répétés;

c) Créer un répertoire consultable en ligne pour faciliter aux fonctionnaires des administrations publiques l'entrée en contact avec des personnes et des organisations non gouvernementales et donc l'accès direct à des informations concernant les problèmes de développement aux niveaux mondial, régional et national ainsi que les résultats des conférences des Nations Unies.

(Besoins en ressources : voir annexe)

G. Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)

Objectifs

59. S'agissant d'aider la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes nouveaux et les problèmes chroniques que pose le développement mondial, l'objectif proposé vise à accroître la participation des centres de recherche des pays en développement à des analyses de politique générale, et notamment à l'examen des problèmes émergents et des tendances critiques dans les domaines économique, social et environnemental.

Informations générales

60. Les pays en développement sont de plus en plus exposés aux effets de l'environnement économique externe et leur capacité de maintenir la croissance dépendra sans cesse davantage de leur capacité d'analyser les tendances actuelles de leur propre économie et de l'économie mondiale, et de déceler à l'avance l'évolution prévisible de ces tendances afin

de concevoir et d'appliquer les mesures de politique économique appropriées. Beaucoup de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, manquent d'économistes correctement formés, capables de fournir à temps aux décideurs des analyses et des prévisions suffisamment détaillées. Le Secrétariat de l'ONU peut aider à procurer la formation et l'expérience indispensables à travers le réseau international de recherche macroéconomique géré par le projet LINK du Département des affaires économiques et sociales. Le projet cherche à renforcer la participation des organismes de recherche des pays en développement au projet LINK et aux autres mécanismes d'analyse de la politique économique mondiale, y compris les études des problèmes émergents et des tendances critiques dans les domaines économique, social et environnemental.

Relation avec le plan à moyen terme

61. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme, au titre du programme 28 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 28.7 (Développement mondial : tendances, questions et politiques) et complète les recherches de politique générale du réseau international des spécialistes de la prévision géré par le projet LINK, en introduisant une composante d'aide technique destinée à améliorer les moyens des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés, d'établir des prévisions nationales et internationales modélisées.

Résultats escomptés

62. Le projet permettra de renforcer la capacité des économistes et des décideurs des pays en développement, particulièrement des pays les moins avancés, d'analyser et de prévoir les résultats macroéconomiques de ces pays. La formation de chercheurs utilisant le réseautage sera une solution peu coûteuse. Le projet aura des résultats patents au cours des deux exercices biennaux, car il dotera des pays en développement de capacités d'analyse et d'élaboration des politiques sur le plan macroéconomique.

Indicateurs

63. Les indicateurs seront les suivants : nombre de chercheurs dûment formés qui acquièrent et appliquent des techniques d'analyse macroéconomique; nombre de bases de données mises à jour; nombre de centres de recherche liés aux bases de données mondiales; et nombre d'États Membres signalant que la portée et la profondeur des rapports du Secrétariat ont augmenté.

Durée

64. La durée suivante est proposée : 1999-2000.

Activités proposées

65. Les activités ci-après sont proposées :

a) Former des chercheurs des pays en développement aux techniques avancées d'analyse macroéconomique, particulièrement en utilisant le réseautage;

b) Améliorer les bases de données économiques et sociales dans les pays en développement et élargir l'accès des organismes de recherche de ces pays aux bases de données mondiales;

c) Renforcer la capacité des institutions des pays en développement pour l'application des stratégies de développement en leur donnant les moyens de mieux suivre les tendances macroéconomiques nationales et internationales;

d) Faciliter la participation des spécialistes des pays en développement aux ateliers et séminaires sur la modélisation et la prévision des politiques macroéconomiques, y compris les activités du projet LINK et les autres activités en cours de l'ONU au sujet de l'analyse des politiques à l'échelle mondiale.

(Besoins en ressources : voir annexe)

H. Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)

Objectifs

66. S'agissant de fournir aux pays en développement une assistance portant sur différents aspects de l'application des programmes d'action mondiaux, notamment en ce qui concerne le suivi des conférences des Nations Unies, les objectifs proposés visent à renforcer la capacité des pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, de rassembler, analyser et mettre en application les connaissances, l'information et le savoir-faire concernant la mise au point des politiques, et spécialement l'exécution des engagements pris lors des conférences des Nations Unies.

Informations générales

67. L'encouragement à l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sont des priorités du plan à moyen terme approuvé pour la période 1998-2001. L'élaboration des politiques appropriées, le réseautage, la création de capacités et l'échange et la diffusion des informations sont essentiels à l'application de ces programmes. Action 21 appelle les gouvernements à établir des stratégies nationales de développement durable et des programmes de suivi de leur application, à améliorer l'information servant à la prise des décisions, à créer des conseils nationaux du développement durable et à favoriser une plus large participation des groupes de la société civile. La Déclaration et le Programme d'action du Sommet de Copenhague invite les gouvernements à renforcer davantage ou à créer de vastes mécanismes participatifs nationaux et locaux d'application et de suivi, basés sur le partenariat entre les pouvoirs publics (collectivités territoriales comprises), les organisations non gouvernementales, les groupes de citoyens, les associations professionnelles et le secteur privé. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing prient instamment les gouvernements d'établir des mécanismes nationaux appropriés ou de renforcer ceux qui existent déjà pour donner effet à la promotion de la femme et pour élargir la participation des femmes et intégrer l'analyse par sexe dans les politiques et les programmes. Le projet aidera les États Membres dans l'action qu'ils ont entreprise pour appliquer toutes les conséquences des engagements pris à ces conférences mondiales dans le fonctionnement de leurs mécanismes de décision et pour améliorer les systèmes d'information destinés aux décideurs.

Relation avec le plan à moyen terme

68. Le projet proposé s'inscrit dans le cadre et répond aux priorités du plan à moyen terme au titre des programmes 9 (Commerce et développement), 10 (Environnement), 11 (Établissements humains), 28 (Affaires économiques et sociales) et particulièrement des sous-programmes 28.2 (Parité entre les sexes et promotion de la femme), 28.4 (Développement durable) et 28.6 (Population). Il viendra compléter les activités menées dans le cadre de ces programmes et constituera un moyen efficace de renforcer la capacité des pays en développement de mettre en oeuvre les déclarations et programmes des grandes conférences des Nations Unies.

Résultats escomptés

69. Le projet permettra de renforcer la capacité dont disposent les mécanismes nationaux et locaux, particulièrement dans les pays les moins avancés, pour rassembler, analyser et mettre en application les connaissances, l'information et le savoir-faire concernant la mise au point de politiques, et spécialement : a) l'élaboration de stratégies nationales de développement durable, la prise des décisions et les mécanismes nationaux d'information, afin de contribuer à donner effet aux chapitres 8 et 40 d'Action 21; b) la conception des programmes, le suivi des progrès accomplis et l'évaluation des programmes et des projets pour poursuivre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social; et c) le renforcement des mécanismes nationaux de promotion de la femme, la diffusion des technologies nouvelles parmi la population féminine et l'action en faveur de l'élargissement du rôle des femmes dans la prise des responsabilités dans la vie publique, conformément aux recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Appelé à être appliqué dans le cadre d'arrangements de réseautage, le projet permettra d'atteindre à faibles coûts des résultats spécifiques dans le courant de la période envisagée.

Indicateurs

70. Les indicateurs seront les suivants : nombre d'indicateurs mis au point pour l'application et le suivi des grandes conférences des Nations Unies; amélioration des liaisons Internet; et nombre de pays indiquant que le projet a permis d'améliorer leurs capacités de mise au point des politiques dans le cadre des conférences mondiales des Nations Unies.

Durée

71. La durée suivante est proposée : 1999-2001.

Activités proposées

72. Les activités suivantes sont proposées :

a) Organiser un maximum de 10 réunions consultatives régionales pour discuter des expériences nationales et échanger des informations sur la mise au point et l'application des méthodes/stratégies nationales et sur les expériences des pays au sujet de l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;

b) Fournir des services consultatifs pour aider les pays les moins avancés qui en feront la demande à élaborer des stratégies nationales de développement durable;

c) Poursuivre l'aide et la mise au point des méthodes pour établir une liste minimum d'indicateurs du développe-

ment durable, en coopération étroite avec les 22 pays-tests, et créer des capacités dans ces pays pour la mise en oeuvre complète du programme d'indicateurs;

d) Organiser et conduire des ateliers régionaux et sous-régionaux pour soutenir les activités de création de capacités en rapport avec les indicateurs du développement durable, notamment pour aider les pays à incorporer aux processus nationaux de décision des systèmes et des techniques d'information modernes;

e) Procurer une aide aux pays en développement dans le domaine des indicateurs du développement durable par l'intermédiaire de consultations régionales et sous-régionales de spécialistes pour étudier les problèmes techniques, trouver des solutions, débloquer les situations et aplanir les difficultés;

f) Mettre au point des mécanismes prototypes adaptés aux conditions nationales et locales pour renforcer la conception, le suivi et l'évaluation participatifs des programmes;

g) Établir des directives et des manuels destinés aux initiateurs et aux participants qui interviennent dans les mécanismes nationaux et locaux en rapport avec l'application de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague;

h) Rédiger des manuels et des documents d'information sur les techniques participatives d'évaluation sociale;

i) Organiser six réunions de groupes d'experts (de 20 participants chacun) pour discuter de l'expérience des mécanismes de suivi et de rapport concernant les activités entreprises par les pays pour appliquer la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et pour identifier les obstacles à la mise en oeuvre effective et pour suivre l'état d'avancement;

j) Organiser trois ateliers interrégionaux pour renforcer les mécanismes nationaux de promotion de la femme afin de discuter des expériences en rapport avec l'application du Programme d'action de Beijing, en particulier au sujet du rôle des femmes dans la prise des décisions;

k) Organiser cinq conférences Internet sur l'application du Programme d'action de Beijing pour permettre aux organisations non gouvernementales de femmes, particulièrement dans les pays en développement, de mettre en commun leurs expériences et leurs pratiques optimales et de contribuer à l'examen et évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing prévu pour juin 2000.

(Besoins en ressources : voir annexe)

Annexe

Besoins en ressources par projet

(En dollars des États-Unis)

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant</i>
Promotion du commerce électronique (CNUCED)	1 980 000
Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse d'orientation économique et sociale	2 500 000
Élargissement de l'accès des pays en développement ou en transition aux données concernant l'environnement, par connexion avec le système de télécommunication par satellite Mercure (PNUF)	2 215 000
Système informatique et de télétransmission pour l'action nationale et internationale contre la drogue (PNUCID)	1 100 000
Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés (Habitat)	945 000
Centre du développement accessible en ligne (Département des affaires économiques et sociales)	510 000
Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale (Département des affaires économiques et sociales)	725 000
Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Département des affaires économiques et sociales)	2 330 000
Total	12 305 000